

DÉPÔT D'UN MINI-MÉMOIRE

Le plan d'urbanisme de Montréal reconnaît, à juste titre, la valeur du complexe olympique, qui est pour l'Est de Montréal un joyau architectural tout autant qu'écologique. Et le Village qui fait partie de cet ensemble figure dans la liste des immeubles pour lesquels le Plan compte prendre des mesures de protection.

Cette protection ne doit pas se limiter aux pyramides. Ces édifices ont besoin d'espace pour être mis en valeur, espace également convoité par les promoteurs.

Un mémoire que nous présentions le 11 août 2003 au conseil d'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie garde encore toute sa pertinence. Nous réitérons donc notre demande à la Ville qui concorde tout à fait avec l'une des dix balises d'aménagement du Plan d'urbanisme qui s'énonce ainsi : Encadrer le développement des abords du Village Olympique en favorisant un cadre bâti respectant l'échelle et le caractère des bâtiments existants, tout en préservant le bois et un dégagement visuel entre le golf et les pyramides.

Si cette balise est respectée, la balise numéro 10 qui dit : Identifier les vues à protéger sur le Stade et le Village olympique, est évidemment superflue.

Quant à l'avenir du Village et de ses environs, nous nous permettons de reprendre une suggestion évoquée par les anciens propriétaires au moment de leurs négociations pour acquérir le Village : il s'agissait alors de constructions d'édifices longeant le boulevard de l'Assomption destinés à une clientèle en perte d'autonomie, clientèle qui sera de plus en plus importante dans les années qui viennent. On projetait également la construction de condos sur la rue Viau mais qui pourraient être remplacés par des édifices à bureaux, le marché des condos étant près d'atteindre un point de saturation, selon les dernières études.

Une autre avenue serait peut-être de revenir à la vocation première du complexe olympique en en faisant un centre récréo-touristique avec pistes cyclables, en plus d'y regrouper des bureaux à caractère civique comme Accès Montréal, Écho quartier... Cela suppose évidemment que la Ville exproprie les terrains autour du Village. Il est permis de rêver!

Le Plan d'urbanisme songe à ce que les pyramides soient l'objet d'une citation. Nous espérons qu'il ne s'agit là que d'un premier pas et que le Village soit officiellement désigné comme patrimoine architectural contemporain, et jouisse de façon permanente des avantages liés à ce statut, tant pour la conservation de l'édifice que des espaces verts qui l'entourent. La Ville de Montréal doit tout mettre en œuvre pour que cet emplacement unique ne lui glisse pas entre les mains de façon irréversible.

10 juin 2004